

Adhésion à l'ASCEA/Section culture physique
Saison 2026/2027 (01.09.2026 au 30.06.2027)



Pièces à fournir obligatoirement

1. Le **BULLETIN D'INSCRIPTION** complété, déposé au bâtiment 917 à la cité de la Grande Bastide auprès des professeurs ou membres du bureau
2. Une **COPIE** de votre carte ASCEA saison 2026-2027 si initiée ou l'enveloppe comprenant tous les documents pour le renouvellement ou la nouvelle adhésion (formulaire ASCEA + paiement 12 euros par chèque ou espèces)
3. La **COTISATION** par chèque à l'ordre de l'ASCEA Culture physique ou par virement bancaire
A S C E A CADARACHE CULTURE PHYSIQUE / FR76 3000 4006 0100 0083 2959 721
☐ Membre de droit, Membre partenaire (voir tableau pour statut) **90 euros**
☐ Membre associé (voir tableau pour statut) **120 euros**

Pour toutes inscriptions à partir de février 2027, les tarifs appliqués seront 45 euros et 60 euros
(tresorierasceacadcp@gmail.com pour renseignement)

- Membre de droit : Salarié ou retraité CEA ou ayant-droit ALAS
Si ayant-droit, nom du salarié / retraité, conjoint, stagiaire INSTN donnant le statut :

- Membre partenaire : Salarié ITER ORG ou ayant-droit
Si ayant-droit, nom du salarié / retraité donnant le statut :

- Membre associé : autre entreprise
Préciser entreprise : ou extérieur :

Nom sur le chèque si différent du vôtre :

Souhaitez-vous une facture : ☐ Oui ☐ Non

N° Carte ASCEA :

☐ Nouvelle adhésion 2026-2027

Activités pratiquées : Musculation ☐ ; Cours ☐

*NOM	*Prénom	Date de Naissance

*Entreprise/Service : Bâtiment :

*Email (LISIBLE) : @

*Numéro de téléphone :

*** tous les champs sont obligatoires**

*Je certifie :

- ✓ que les renseignements indiqués sur la présente fiche sont exacts
- ✓ **autoriser/ ne pas autoriser** que moi-même apparaisse sur les photos des publications non commerciales de l'A.S.C.E.A. (rayer la mention inutile)
- ✓ avoir pris connaissance des informations sur l'assurance individuelle complémentaire MAIF « I.A. Sport + »

À

, le :

*Signature :

Le certificat médical n'est pas obligatoire

L'adhérent doit attester que sa constitution physique et son état de santé actuel lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par la section et qu'il respecte les règles sanitaires en vigueur si une pathologie, opération, accident ou autre problème médical est identifié, vous devez en informer le bureau de la section et prendre rendez-vous avec un médecin pour établir un CACI ".

UNE SERVIETTE DE TOILETTE EST OBLIGATOIRE DANS LA SALLE DE MUSCULATION ET LORS DE L'UTILISATION DES TAPIS DE COURS